

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 863

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier et Mme Genevard

AVANT L'ARTICLE 5 A

Supprimer la division et l'intitulé du titre II.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1^{er} du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».